

**Pays Vallée du Loir**  
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**  
**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 23 septembre 2020**

Date de la convocation : 17 septembre 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : .42. - Pouvoirs : ..1  
Votants : 43

Vote : ..43  
Pour : ..43  
Contre : .0.  
Abstention : ..0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 24/09/2020 et publication du 24/09/2020

L'an deux mille vingt le 23 septembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence par intérim de Monsieur BOUSSARD François.

**Présents (42) :**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Michel CHIQUET~~, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (1) :**

Jean-Michel CHIQUET à Alain MORANÇAIS.

**Absent excusé : (..)**

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kevin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Sophie RYCHLICKI.~~

## **D01\_09\_23 DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES**

Mme LATOUCHE, Présidente du PETR Pays Vallée du Loir, indique que le nombre de Vice-présidences nécessaires au bon fonctionnement du PETR est de 5.

Mme LATOUCHE propose à l'assemblée délibérante de retenir le nombre de 5 Vice-présidences.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve à l'unanimité, de fixer le nombre de 5 Vice-présidences au sein du PETR Pays Vallée du Loir.



Fait à VAAS,  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Mme Béatrice LATOUCHE

**Pays Vallée du Loir**  
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**  
**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 23 septembre 2020**

Date de la convocation : 17 septembre 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : .42. - Pouvoirs : ..1  
Votants : ..43

Vote : ..  
Pour : .42.  
Contre : ..0  
Abstention : .1.

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 24/09/2020 et publication du 24/09/2020

L'an deux mille vingt le 23 septembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence par intérim de Monsieur BOUSSARD François.

**Présents (42) :**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Michel CHIQUET~~, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (1) :**

Jean-Michel CHIQUET à Alain MORANÇAIS.

**Absent excusé : (..)**

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Sophie RYCHLICKI.~~

## **D02\_09\_23 DELIBERATION NECESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DU GAL (GROUPEMENT D'ACTION LOCALE)**

Mme LATOUCHE présidente indique qu'il y a lieu de procéder par délibération, à l'élection du/de la Président.e du GAL (Groupement d'action locale), issu de la structure porteuse.

La Présidente propose à l'assemblée délibérante de retenir M. Jean-Claude BOIZIAU qui vient d'être élu 2<sup>ème</sup> Vice-président du PETR [en charge de la commission "Politiques contractuelles" (incluant le GAL)] et de procéder à un vote à main levée.

Mme LATOUCHE demande également, en cas d'empêchement du 2<sup>ème</sup> Vice-président du PETR également Président du GAL, d'autoriser ou de donner mandat à la Présidente du PETR ou à son délégataire, afin de négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local Leader, dont la convention Groupement d'action locale (GAL) /Autorité de gestion (AG) / Organisme payeur (OP).

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve par 42 voix « pour », et une abstention l'élection de M. Jean-Claude BOIZIAU en tant que Président du GAL.

Mandat est également donné à la Mme Présidente du PETR (structure porteuse du GAL) ou à son délégataire, en cas d'empêchement du Président du GAL, pour qu'elle puisse négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local Leader, dont la convention Groupement d'action locale (GAL) /Autorité de gestion (AG) / Organisme payeur (OP).



Fait à VAAS,  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Mme Béatrice LATOUCHE

**Pays Vallée du Loir**  
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**  
**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 23 septembre 2020**

Date de la convocation : 17 septembre 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 42.. - Pouvoirs : ..1  
Votants : ..43

Vote : ..  
Pour : ..43  
Contre : ..0  
Abstention : .0.

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 24/09/2020 et publication du 24/09/2020

L'an deux mille vingt le 23 septembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence par intérim de Monsieur BOUSSARD François.

**Présents (42) :**

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Michel CHIQUET~~, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

**Pouvoirs (..) :**

Jean-Michel CHIQUET à Alain MORANÇAIS.

**Absent excusé : (1)**

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Sophie RYCHLICKI.~~

### **D03\_09\_23 DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU**

Mme LATOUCHE, Présidente, indique que le bureau du PETR a fonctionné ces dernières années, avec 12 membres (y compris le/la Président.e et les 5 Vice-président.e.s).

Mme la Présidente propose à l'assemblée délibérante de retenir le nombre de 12 membres au bureau : le/la Président.e, les 5 Vice-président.e.s et 6 membres supplémentaires.

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve à l'unanimité de fixer le nombre de 12 membres au bureau : la Présidente, les 5 Vice-président(e)s et 6 membres supplémentaires.



Fait à VAAS,  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Mme Béatrice LATOUCHE